

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 décembre 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D24.064

L'an deux mille vingt-quatre,
le douze décembre,
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.064: BUDGET ANNEXE DE LA TIEULE – INTEGRATION DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE A L'ACTIF

Monsieur le Président rappelle que par acte notarié en date du 17 septembre 2024, la CC ALCT est devenue propriétaire de la ZAC de La Tieule suite à la dissolution du SMLA75 par arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BICCL-2024-142-002 du 21 mai 2024.

Or, le stock de terrains constatés lors du transfert comprend la parcelle cadastrée section ZA n°46 sur laquelle est implanté le parc photovoltaïque au sol exploité par Engie Green.

Le loyer du parc photovoltaïque étant encaissé sur le budget principal, il convient de créer un actif correspondant à la parcelle ZA 46 sur le budget principal et donc de sortir du stock de terrains à vendre le montant de cette parcelle.

La parcelle ZA 46 a été estimée à partir des archives du SMLA75 qui mentionnent un prix d'acquisition des parcelles en 2004 de 449 733.00 € :

- dont 109 910 € d'acquisitions foncières pour les tranches 1 et 2 selon le quitus du mandataire
- dont la propriété forestière du Lebus d'un montant de 134 533 € qui vient d'être rétrocédée à la commune de La Tieule par acte notarié du 17 septembre 2024, conformément à la délibération D24.034 en date du 13 juin 2024.

Reste donc la somme de 205 290 € qui correspond aux tranches 3 et 4 non aménagées, répartie au prorata des surfaces :

- Parcelles ZA 46 (179553m²) soit 181 979 €
- Tranche 4 (une partie de la ZA 44 estimée à 23 000 m²) soit 23 311 €

Monsieur le Président propose dont de procéder aux écritures comptables nécessaires pour sortir ce terrain du stock de terrain rattaché au budget du PAE DE LA TIEULE et intégrer la parcelle correspondante à l'actif du budget principal de la CC ALCT. Il est à noter que les crédits nécessaires ont été prévus au budget et que ces opérations s'effectueront sans comptabilisation de la TVA.

Où cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE de procéder aux écritures comptables sur le budget annexe du PAE DE LA TIEULE

- Constatation du prix de cession par un titre au 7015 d'un montant de 181 979 €
- Sortie du stock de terrain :
 - o par un mandat au 71355-042 d'un montant de 181 979 €
 - o et un titre au 3555-040 d'un montant de 181 979 €

et sur le budget principal de la CC ALCT :

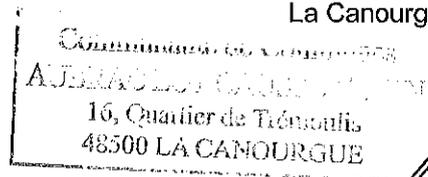
- Entrée de la parcelle ZA 46 dans l'actif par un mandat au 2111-62-141-PAE La Tieule d'un montant de 181 979 €.

AUTORISE Monsieur le Président ou toute personne qui lui serait valablement déléguée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 13 décembre 2024,

Le Président,



Jean Claude SALEIL